



COMMUNIQUÉ

LA DEUXIÈME RÉUNION DU FORUM DES PARLEMENTAIRES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Thème: « Renforcer le Contrôle de Responsabilité et l'information en Matière d'Action Climatique »

Du 17 au 19 juillet 2024 à l'hôtel Royal Grand, Monrovia, au Libéria

Préambule

NOUS, les présidents et membres des commissions parlementaires de portefeuille sur l'environnement, le changement climatique, l'agriculture et les ressources naturelles en Afrique de l'Ouest, nous sommes réunis à Monrovia, au Libéria, pour **la deuxième réunion du Forum régional des parlementaires d'Afrique de l'Ouest sur le contrôle de la responsabilité et de l'information en matière d'action climatique**, avec des représentants de 12 parlements de l'Afrique de l'Ouest.

Rappelant les résultats de **la première réunion des parlementaires régionaux de l'Afrique de l'Ouest sur « Le renforcement du Rôle des Parlements dans la mise en œuvre des Politiques Climatiques et de l'Action Climatique »**, qui s'est tenue du 22 au 24 mai 2023 à Abuja, Nigeria, qui a fait un appel pour la création **d'un Forum Régional des Parlementaires de l'Afrique de l'Ouest sur le Changement Climatique**,

Rappelant, en outre, **le Plan d'action de l'Union parlementaire internationale (UIP) sur le changement climatique** de 2016, qui vise à guider les parlementaires et les parlements (y compris leurs structures et systèmes de signalement) dans leurs efforts pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris,

Reconnaissant que cette réunion se tient à un moment crucial, alors que l'Afrique est confrontée aux graves conséquences du changement climatique, soulignant le besoin d'améliorer la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles afin de renforcer la résilience et la capacité adaptative sur le continent.

Comprenant qu'en tant que représentants des populations, la durabilité environnementale et la résilience climatique en Afrique ne peuvent être réalisées que par des engagements multipartites qui entretiennent l'inclusion et reconnaissent l'importance de toutes les parties prenantes, en particulier les communautés vulnérables qui dépendent des ressources naturelles pour leurs besoins de base et leurs moyens de subsistance.

Saluant les efforts qui renforcent les fonctions de contrôle parlementaire et la fonction budgétaire des parlements de l'Afrique de l'Ouest, à améliorer la responsabilité dans la mise en œuvre des engagements internationaux et nationaux en matière de changement climatique d'une manière qui contribue au développement durable et aux efforts d'éradication de la pauvreté.

Notant que lors de cette réunion, le Forum a abordé les domaines critiques suivants :

- La sensibilisation des parlementaires aux engagements nationaux et internationaux en matière de changement climatique.
- Le partage des expériences des parlements nationaux sur les outils utilisés pour assurer le contrôle et le suivi des progrès de la mise en œuvre des politiques et actions climatiques.
- Partager les meilleures pratiques en matière de la formulation et la mise en vigueur de lois sur le climat.
- La mise en place de mécanismes visant à garantir la responsabilité et la transparence dans la mise en œuvre des politiques climatiques.
- La répartition et l'utilisation efficaces des ressources pour l'adaptation et l'action climatique menées au niveau local.
- Des programmes de formation et de renforcement des capacités des parlementaires et du personnel parlementaire sur les questions climatiques.
- Créer des opportunités d'accès à l'expertise technique pour appuyer les examens législatifs, de contrôle et de budget par des parlements.
- Développer des stratégies pour un engagement inclusif des parties prenantes dans la planification et la mise en œuvre de l'action climatique, y compris l'exploitation des voix des communautés et des connaissances indigènes et locales.
- Promouvoir la coopération entre les parlements de l'Afrique de l'Ouest et d'autres parlements de différentes régions d'Afrique.
- S'engager avec les forums internationaux sur le climat et autres forums de haut niveau, y compris des parlements d'autres juridictions tels que le Parlement britannique, le Congrès américain, le Parlement canadien, le Parlement UE, le G7 et le G20, parmi d'autres.
- Accéder au financement climatique afin de renforcer le contrôle parlementaire sur la responsabilité et l'information.

NOUS DEMANDONS PAR LA PRÉSENTE:

1. La collaboration et la coopération renforcées entre l'exécutif et le Parlement dans le traitement des questions liées au changement climatique.
2. Travailler avec les dirigeants parlementaires respectifs pour désigner des champions du changement climatique au sein des corps législatifs nationaux et régionaux, le cas échéant, et demander à l'AUDA-NEPAD et à l'AGNES de faciliter ce processus.
3. Promulguer des lois robustes sur le climat pour faciliter la mise en œuvre des politiques et actions climatiques par les parlements.
4. Encourager la formation de caucus parlementaires sur le changement climatique dans les parlements nationaux, sous régionaux et panafricain.

5. Augmenter les attributions budgétaires des comités de portefeuille du Parlement en vue d'un contrôle et d'un suivi efficaces de la mise en œuvre de l'action climatique.
6. La mobilisation de ressources pour améliorer le contrôle et le suivi de la mise en œuvre de l'action climatique à partir de diverses sources, y compris les subventions de préparation du GCF et d'autres sources de financement du climat.
7. L'élaboration d'outils et de systèmes d'évaluation/ de cadres de suivi adaptés au pays et au contexte afin de contribuer à la supervision et au suivi des actions en faveur du climat.
8. L'AUDA-NEPAD et l'AGNES doivent soutenir et faciliter l'élaboration d'une loi type sur le changement climatique qui pourrait être adaptée aux niveaux national et sous régional.
9. Raffermer les capacités des parlementaires et du personnel technique en matière de changement climatique en faisant appel aux experts techniques et à d'anciens parlementaires versés dans les questions de changement climatique.
10. La collaboration renforcée entre les parlements, la communauté scientifique, la société civile, le secteur privé et les autres parties prenantes dans les actions relatives au climat.
11. La sensibilisation et le développement de publications multimédias de vulgarisation sur le changement climatique et l'action climatique pour soutenir le travail parlementaire à travers le continent.
12. La participation parlementaire à la 10^e session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) et demander que ce Forum fasse une déclaration lors de la session qui se tiendra à Abidjan, en Côte d'Ivoire, du 1^{er} au 5 septembre 2024.
13. La CMAE et le gouvernement de la Côte d'Ivoire fournissent un espace pour l'organisation d'un événement parallèle par les forums parlementaires sur le changement climatique lors de la 10^{ème} session spéciale de la CMAE et demandons aux parlements, à l'AUDA-NEPAD, à l'AGNES et aux autres partenaires de soutenir l'événement parallèle.
14. Exhorter fortement la CMAE à institutionnaliser la participation des Forums parlementaires régionaux et sous régionaux à ses conférences biennuelles.

NOUS, les présidents et membres des commissions parlementaires de portefeuille sur l'environnement, le changement climatique, l'agriculture et les ressources naturelles en Afrique de l'Ouest, ayant conclu avec succès notre réunion, **SAISSONS** cette occasion pour féliciter le gouvernement et le peuple de la République du Libéria d'avoir accueilli avec succès la deuxième réunion du Forum régional des parlementaires de l'Afrique de l'Ouest et **EXPRIMONS** notre gratitude pour l'hospitalité qui nous a été accordée.

Nous exprimons également notre profonde gratitude au président de la Chambre des représentants, l'honorable **Jonathan Fonati Koffa**, et au **Sénateur Nyonblee Karnga Lawrence**, président *Pro-Tempro* du Sénat libérien, pour leur leadership dans l'organisation de la réunion, et nous exprimons, en outre, notre reconnaissance pour le soutien et les dispositifs fournis par le corps législatif libérien en collaboration avec l'Agence de protection de l'environnement (EPA), qui ont grandement contribué à la réussite de la réunion.


Enfin, nous exprimons notre reconnaissance au **Groupe africain d'experts en négociation (AGNES)** et à **l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD)** pour le soutien apporté à la convocation de la réunion et pour leur excellente facilitation.

En adoptant et en signant ce communiqué, **NOUS soulignons collectivement** notre ferme engagement en faveur de l'action climatique et encourageons tous les parlements nationaux du continent à s'engager activement en intégrant le changement climatique dans leur calendrier et leurs activités parlementaires respectives.

Adopté et signé le 19 juillet 2024
À Monrovia, le Libéria

Engagement des pays

2000/01/01
2000/01/01



.....
Republic of Benin



.....
Republic of Burkina Faso



.....
Republic of Côte d'Ivoire



.....
Republic of The Gambia



.....
Republic of Ghana



.....
Republic of Guinea



.....
Republic of Liberia



.....
Republic of Mali



.....
Republic of Nigeria



.....
Republic of Senegal



.....
Republic of Sierra Leone



.....
Republic of Togo